

Sociétés anonymes : la transparence en jeu

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1684

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1008968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La transparence en jeu

La réforme du droit des SA veut élargir l'accès aux informations concernant les sociétés cotées en bourse pour le bonheur des actionnaires. Mais auparavant, il faudra vaincre les résistances des conseils d'administration et de leurs relais parlementaires.

La procédure de consultation sur la révision du droit de la société anonyme prend fin le 31 mai 2006. Ce texte austère peut changer considérablement la vie des entreprises suisses dans un domaine au moins, celui de l'information et du droit des actionnaires (voir aussi DP n°1680).

Toutes les sociétés cotées en bourse auront l'obligation de remettre leur rapport de gestion et leur rapport de révision au registre du commerce qui devra les publier sur Internet. Cette mesure n'a l'air de rien. Mais du coup tous les rapports de toutes nos grandes firmes seront accessibles en permanence sur les sites des registres du commerce. C'est évidemment un gain considérable en matière de transparence, même si l'art de la dissimulation des informations critiques est une pratique fort développée dans nos grandes firmes et si le décryptage d'un rapport de gestion nécessite souvent de solides com-

pétences, mais les informations seront là, à disposition.

Les actionnaires voient leur droit à l'information considérablement renforcé. Ils pourront poser des questions au conseil d'administration non seulement lors de l'assemblée générale, mais en tout temps et par écrit. Cette pratique parfois admise aujourd'hui sera désormais établie par la loi. Le conseil d'administration dispose de 60 jours pour y répondre et toutes les réponses doivent être à disposition de tous les détenteurs du capital lors de l'assemblée générale. Naturellement le conseil d'administration a le droit de ne pas répondre si la question viole le secret des affaires ou viole un intérêt «prépondérant» de l'entreprise, autrement dit s'il est plus important pour la vie de la firme de garder l'information secrète plutôt que de la diffuser. De beaux conflits en perspective! Mais le

conseil d'administration doit toujours motiver un refus.

En fait, pour répondre à cette volonté d'ouverture et en bonne gouvernance d'entreprise, les conseils d'administration devraient se doter d'un secrétariat général autonome capable de fournir les réponses aux actionnaires en menant leur propre enquête dans l'entreprise. Dans la réalité, les directions des entreprises, déjà submergées par le travail des réviseurs et des inspections internes, seront sollicitées pour répondre tant bien que mal aux demandes des actionnaires. Mais tout cela reste très hypothétique. Que ressortira-t-il de ce projet après la moulinette parlementaire? Peut-être pas grand-chose. En tout cas un débat certes pas très grand public, mais qui s'annonce important pour nos grandes entreprises. Une seule certitude: elles sauront défendre ce qu'elles croient être leur intérêt. *jd*

Suite de la première page

Vaud

Enfin le canton pratique depuis plusieurs années une politique d'investissement excessivement restrictive. Un desserrement devrait permettre de prendre en compte des revendications régionales, selon un plan auquel les communes et les nouveaux districts seraient associés.

Par le haut

Il serait politiquement irresponsable d'en rester à cet affrontement canton-communes, à cette reculade du Conseil d'Etat et de sa majorité, à ces démonstrations de coqs de village. Il faut substituer à cette épreuve de force un projet, sortir de la crise par le haut. Trois chapitres du nouvel ordre du jour: la préparation de la RPT, la fusion des communes, le plan des investissements. *ag*

Faux cul

Lors de la séance du 8 décembre 2004, Ueli Maurer, président de l'UDC, à propos de l'accord de libre circulation, a soutenu à deux reprises la contribution helvétique en faveur des nouveaux pays membres de l'Union: «Nous sommes prêts à accepter ce milliard en faveur des nouveaux pays de l'Est - versé en cinq tranches de 200 millions.» Et un peu plus tard: «Les pays de l'Est qui sont aussi en droit d'attendre ce milliard au titre de contribution à la cohésion - ce que nous ne contestons pas...». Il y a 15 jours encore, le même Maurer assurait que son parti ne lancerait pas le référendum contre ce crédit. Alors qu'en décembre dernier, le Conseil des Etats unanime adoptait la loi sur l'aide aux pays de l'Est, ce 24 mars, six sénateurs démocrates du centre se sont abstenus. Une preuve supplémentaire - mais en faut-il encore? - que l'UDC hume au jour le jour les avantages qu'elle peut retirer de telle ou telle position, sans égard aucun pour les engagements pris précédemment. Impossible de collaborer avec une telle girouette. *jd*